



Organisation inter-U du projet esup-OPI/eCandidat V2

Objet du document :

1. mise en place du groupe de pilotage pour eCandidat V2 ;
2. présentation du processus de prise en compte des demandes d'évolution des établissements utilisant eCandidat V2.

Destinataires :

- Tous les établissements utilisant eCandidat (*via la liste de diffusion ecandidat-utilisateurs@groupe.renater.fr*)

1. Création d'un groupe de pilotage

Missions :

- Collecte des demandes d'évolution ;
- Arbitrage des demandes d'évolution en fonction des remontées des établissements, de la charge et des moyens disponibles ;
- Spécifications détaillées des évolutions en collaboration avec l'établissement demandeur, estimation de la charge ;
- Planification projet (évolutions, tests, dates des livraisons, etc.) ;
- Tests des versions ;
- Animation de la communauté des établissements, organisation annuelle d'un club utilisateurs ;
- Présentation de l'application et de son organisation ;
- Gestion de la documentation fonctionnelle et technique sur le wiki.

Les établissements du groupe de pilotage s'engagent à participer à ces missions.

Membres permanents du groupe de pilotage :

- Université de Lorraine : en tant qu'établissement assurant le développement
- Université de Montpellier : en tant qu'établissement coordinateur (pilotage du projet)
- Université Toulouse 1 : en tant qu'établissement ayant contribué de manière particulièrement significative aux versions 1 et 2 d'eCandidat.

Lors de chaque campagne de développement d'une nouvelle version d'eCandidat, les établissements dont les propositions d'évolutions majeures sont retenues seront sollicités pour intégrer le groupe de pilotage pour la durée de cette campagne.



2. Processus de collecte des demandes d'évolution

Dès lors que les ressources nécessaires sont disponibles, les membres du groupe permanent de pilotage conviennent du planning général d'une campagne visant à aboutir à une nouvelle version d'eCandidat.

Etapes :

- Envoi d'un fichier formaté pour la remontée des demandes d'évolution dans le délai imparti. Les établissements doivent faire parvenir leur fichier de réponses au groupe de pilotage. Une seule remontée par établissement ayant une cotisation esup à jour. Les établissements demandeurs s'engagent à participer, si nécessaire, aux réunions de travail du groupe de pilotage ;
- Classement par les établissements des demandes d'évolution consolidées ;
- Estimation de la faisabilité et de la charge prévisionnelle des demandes d'évolution. Arbitrage des demandes d'évolution en fonction du résultat du classement, de la charge et des moyens disponibles ;
- Communication aux établissements de la roadmap.

